

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18 février 2015

Délibération n° CA 2015-02.04

Désignation d'un nouveau membre titulaire au CESC et de son suppléant

Rapport de présentation

Le règlement intérieur du CESC, validé en conseil d'administration du 28 novembre 2013, prévoit que « les membres titulaires sont désignés par délibération du Conseil d'administration, sur proposition du Président du CESC, ou du Président du Conseil d'administration lors de la mise en place de cette instance. Une fois ainsi désigné, chaque membre titulaire propose au président du CESC son membre suppléant, afin que ce dernier puisse soumettre cette proposition au Conseil d'administration pour validation. »

Suite à la démission, pour raisons personnelles, d'un membre titulaire du CESC, la Présidente du CESC vous propose les candidatures suivantes :

- **Membre titulaire : Monsieur Richard HARDOUIN ;**
- **Membre suppléant : Monsieur Yves TAMBON.**

Ces candidatures ont été présentées au Bureau du Conseil d'administration, le 10 février 2015, qui n'a pas porté de remarque particulière et a donné son quitus sur le projet.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'approuver le projet de délibération correspondant.

Adoption de la liste des membres suppléants du Conseil Economique, Social et Culturel (CESC) de l'établissement

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié créant le Parc national des Calanques ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012 ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2013 portant nomination du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;
Vu le règlement intérieur du conseil économique, social et culturel adopté le 28 novembre 2013 ;

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le Directeur et en avoir délibéré, **a adopté à l'unanimité les candidatures de Monsieur Richard HARDOIN et Monsieur Yves TAMBON pour siéger au Conseil Economique, Social et Culturel (CESC) de l'établissement, respectivement en qualité de membre titulaire et membre suppléant.**

Le Directeur s'assure de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Marseille, le 18 février 2015

Le Président du Conseil d'Administration,

Didier REAULT

Le Directeur,

François BLAND